



# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal se réunira en mairie, salle du Conseil Municipal,  
**Le mercredi 24 mai 2023**  
**à 20 heures 30**

*Affiché, le 17 mai 2023*

## **ORDRE DU JOUR**

Session ordinaire

- Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 6 avril 2023

### **ADMINISTRATION GENERALE**

- Convention de participation au financement du fonctionnement du service ARAVIS BUS géré par la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) – Annule et remplace la délibération n° DEL002/2023
- Désignation d'un référent déontologie pour les élus locaux
- Fixation des tarifs de la taxe de séjour à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024
- Vote du tarif de la carte multi-activités pour l'année 2023/2024
- Vote des tarifs de la vente de coupes de fourrage
- Vote des tarifs de location des terrains communaux
- Vote de l'indemnisation des propriétaires de terrains supportant les pistes de ski de fond - Saison d'hiver 2023/2024
- Vote de l'indemnisation des propriétaires de terrains supportant les pistes de ski alpin - Saison d'hiver 2023/2024
- Demande d'application du régime forestier des parcelles C 2088 et C 2089
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre du produit des amendes de police
- Demande de subvention auprès du Conseil départemental au titre des contrats départementaux d'avenir et de solidarité (CDAS)
- Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la réhabilitation énergétique de la Maison du Tourisme du Chinaillon
- Demande de subvention auprès du Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de Haute-Savoie (SYANE) pour la réhabilitation énergétique de la Maison du Tourisme du Chinaillon
- Cession de matériel inutilisé – Vente d'un chapiteau

### **URBANISME – FONCIER**

- Cession d'une portion de terrain communal au lieu-dit « Les Petays »
- Engagement de la procédure de révision "allégée" n° 1 du PLU et définissant les modalités de concertation

### **MARCHES PUBLICS**

- Travaux de réalisation du télésiège de la Taverne - Attribution des lots 2 à 4
- Travaux de création d'une aire de jeux - Attribution du lot 4

### **RESSOURCES HUMAINES**

- Création d'un poste de rédacteur territorial (catégorie B)
- Création de postes d'adjoints techniques territoriaux (catégorie C)

### **DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**